



Le Rapide

**De la Beaurivage
Municipalité de Saint-Gilles**

Vendredi, le 14 août 2026

AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENT 675-26

Modifiant le règlement numéro 669-25 de tarification
des biens et services pour l'année 2026 afin de remplacer l'annexe B

AVIS est donné par la soussignée greffière par intérim, M^{me} Cindy Morin-St-Ours, de la Municipalité de Saint-Gilles, que :

Lors de sa séance ordinaire tenue le 10 août 2026, le Conseil de cette municipalité a adopté le règlement 675-26, modifiant le règlement numéro 669-25 de tarification des biens et services pour l'année 2026 afin de remplacer l'annexe B.

- Ce règlement a reçu les approbations requises par la Loi, s'il en était;
- Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ à Saint-Gilles, au Québec, ce 14^e jour du mois d'août 2026.



Cindy Morin-St-Ours, greffière par intérim